

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 2464 du 11 mai 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ2111994S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 6831 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930025S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2021 :

Soulhol	Olivier	NIGEND : 139 910	NLS : 5 272 190
----------------	---------	------------------	-----------------

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2021 :

Brosset	Cédric	NIGEND : 187 182	NLS : 8 038 314
----------------	--------	------------------	-----------------

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2021 :

Dal-Zotto	Alexia	NIGEND : 230 888	NLS : 8 078 042
Martinez	Benjamin	NIGEND : 241 257	NLS : 8 088 104

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 mai 2021.

*Le général,
commandant la gendarmerie de l'air,
J.-F. Valynseele*